

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 10

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Budget primitif 2016 pour la délégation "Pistes cyclables".

**DGACEEP Direction des Routes
Service de la Gestion Financière
13661**

PRESENTATION

Le présent rapport expose les interventions au titre de la politique publique relative aux pistes cyclables pour l'année 2016.

Le terme de pistes cyclables est à entendre comme un terme générique qui comprend des pistes cyclables proprement dites et des véloroutes et voies vertes.

Dans le cadre de sa politique de mobilité, le Département va mettre en place un schéma directeur vélo afin de formaliser la politique du Département en matière d'aménagement cyclable. L'objectif principal est de favoriser les aménagements sécurisés sur l'ensemble du département.

Les autres types d'aménagements cyclables notamment les surlargeurs multifonctionnelles et cyclables, les itinéraires de substitution, relèvent de la politique publique en faveur des routes.

Le rapport se décompose en 2 parties :

- Le programme d'aménagement relevant du budget d'investissement
- Les cotisations aux associations et organismes divers relevant du budget de fonctionnement

Le développement de l'offre de mobilité pour les bucco-rhodaniens, enjeu issu des conclusions des Etats Généraux de Provence, porte également sur les modes actifs, en particulier le vélo, avec un projet ambitieux de développement du réseau cyclable pour un montant de 40 M€ sur cinq ans. Dans ce cadre, un montant de 8 M€ d'AP en faveur du vélo est proposé au BP 2016, dont 4,572 pour la délégation pistes cyclables (réalisation de pistes cyclables, véloroutes et voies vertes) et 3,428 pour la délégation routes (réalisation de surlargeurs cyclables).

1. LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Le programme de pistes cyclables proposé comprend :

- des opérations à prendre en considération

Sont concernées des opérations pour lesquelles des études et des acquisitions foncières pourraient être engagées. Leur liste présentée en annexe comprend d'une part des opérations déjà prises en considération, et confirmées au titre de 2016, et d'autre part des opérations nouvelles au titre de 2016.

- des opérations d'aménagement de pistes cyclables

La liste de ces opérations concernées par des travaux à démarrer ou à lancer en 2016, est indiquée en annexe.

Les propositions d'autorisations de programme (AP) d'investissement pour engager les opérations pouvant démarrer ou être lancées en 2016 s'élèvent à 4 572 000 € dont 4 420 000 € pour les travaux (p.m. 1 450 000 € d'AP ont été votés en DM2/2015

par anticipation du vote du BP2016, ce qui porte à 5 870 000 € le montant d'AP travaux total) et 152 000 € pour les études opérationnelles.

Les propositions de crédits de paiement (CP) d'investissement correspondants s'élèvent à 1 226 000 € dont 1 160 000 € pour les travaux à réaliser en 2016 et 66 000 € pour les études opérationnelles.

Les prévisions de recettes s'élèvent à 674 000 €. Elles regroupent les participations de la Région et de la Compagnie Nationale du Rhône aux travaux et études opérationnelles de pistes cyclables cofinancés par conventions.

A noter qu'un schéma directeur vélo prévu par le schéma directeur routier du Département des Bouches du Rhône est en cours d'élaboration, son approbation est prévue pour fin 2016. Il pourra porter sur des itinéraires cyclables composés de différents types d'aménagement, mais sera essentiellement composé de pistes cyclables et de véloroutes et voies vertes et des actions d'accompagnement.

2. LES COTISATIONS

Un montant de 15 000 € de crédits de paiement est proposé dont 5 000 € de cotisation annuelle versée à l'association Départements et Régions Cyclables, et 10 000 € versés dans le cadre de la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo8 signée le 4 décembre 2015.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables et au titre des éléments exposés dans le présent rapport, je vous propose:

- 1) d'approuver les interventions au titre de la politique publique relatives aux pistes cyclables définie dans le présent rapport,
- 2) de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé,
- 3) d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le présent rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.
- 4) de m'autoriser :

- à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes ci-annexés,
- à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,
- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du présent rapport,

Je procéderai au lancement et à la passation des marchés correspondants conformément à la délibération n°9 du 16 avril 2015 m'octroyant délégation pour ce faire.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL